

IRLANDE: LES BANQUES VEULENT LES INTÉRÊTS ET LES PRIMES D'INTÉRÊTS DE LA CRISE

LE 29 NOVEMBRE 2010 PAUL JORION

Face aux propositions anti-crisis avancées dans les discussions autour de la crise irlandaise, les banques rechignent... et pour cause, elles les priveraient de grasses primes qu'elles considéraient comme acquises !

Plusieurs choses à dire sur l'aide à l'Irlande. Je commence par quelques principes généraux.

Quand un pays connaît des difficultés de dette ou de déficit publics, les taux dont il doit s'acquitter pour des emprunts de diverses maturités s'élèvent. Il s'agit là d'une règle générale qui s'applique bien entendu à tout emprunteur, État, société ou particulier. Cette hausse a pour cause ce qu'on appelle le « *risque de crédit* », autrement dit, le risque de non-remboursement. Quel en est le mécanisme ?

En raison du risque de non-remboursement, l'emprunteur inclut dans le taux qu'il réclame une prime de risque : en réclamant un taux d'intérêt plus élevé qu'il ne serait normal s'il n'existait aucun risque de ne pas voir l'argent avancé lui revenir, le prêteur se constitue une cagnotte dont l'objectif est de couvrir, statistiquement, le risque qu'un jour l'un de ses emprunteurs ne pourra pas payer la somme ou ne la remboursera que partiellement. Les produits dérivés appelés Credit-Default Swaps (CDS) sont là pour évaluer le risque de défaut : celui qui court un risque est bien motivé en effet à l'évaluer correctement.

Sauf que l'on peut contracter un CDS sans être exposé à un risque (position « nue »), juste pour le plaisir de parier sur le malheur d'un État et gagner de l'argent sur le malheur de sa population (Ouh ! les vilains ; voir l'entretien avec Pascal Canfin, à propos de son initiative contre les CDS « nus », **aujourd'hui dans Les Échos**).

Pas touche aux primes des banques !

Ceci étant compris, quatre questions se posent :

Première question

Comment expliquer alors l'indignation de candidats prêteurs [les banques et organisations financières, NdR] à la suggestion de l'Allemagne qu'à partir de 2013, les prêteurs à un État de la zone euro pourront être à mis à contribution en cas de difficultés pour l'emprunteur, sous la forme d'une restructuration, d'une baisse du taux ou d'un rééchelonnement de la dette, puisqu'il s'agit de l'éventualité précisément couverte par l'inclusion d'une prime de risque (parfois considérable) dans le taux d'intérêt ? **Ces investisseurs considèrent-ils que la surcote du taux de la dette d'État est un cadeau qui leur est simplement accordé ? La réponse est oui** : ils n'ont jamais alimenté de cagnotte avec cette surcote, ils ont pris la mauvaise habitude de la considérer comme une aubaine pure et simple.



Deuxième question

Pourquoi l'Irlande ou la Grèce doivent-elles accorder des taux élevés (Euribor 3 mois + 3,5 %) aux pays européens qui leur viennent en aide puisque le mécanisme mis en place **a pour but d'empêcher qu'elles fassent défaut**, ce qui signifie que le risque de crédit est réduit à zéro, et qu'il n'y a donc aucune justification à l'inclusion d'une prime de risque dans le taux réclamé ? Ces nations prêteuses considèrent-elles que la surcote du taux est un cadeau qui leur est simplement accordé ? Même réponse que plus haut : il n'y a pas de petit profit (surtout s'il est gros, comme dans ce cas-ci !).

Un « compromis » pour tuer toute sécurité

Troisième question

Pourquoi appeler *« compromis »* le fait qu'après avoir dit qu'à partir de 2013, les prêteurs de la zone euro seront éventuellement exposés à une restructuration de la dette des États, on ajoute que les situations seront examinées *« au cas par cas »* ? C'est difficile à dire puisqu'il **ne s'agit pas d'un compromis mais de l'ajout d'une clause qui émascule complètement le principe général, le « cas par cas » rendant la règle totalement inapplicable puisque fondée sur l'arbitraire**. L'incertitude du prêteur sera totale sur ce qui l'attend ! A-t-on entendu parler au niveau le plus élevé où ces décisions se prennent, de la surcote d'incertitude qu'exigent les marchés ?

Quatrième et dernière question

Les *« stress-tests »*, les fameux tests de résistance des banques européennes ayant été faits en excluant l'hypothèse d'une restructuration de la dette d'un quelconque pays de la zone euro, doivent-ils être refaits maintenant que la restructuration est envisagée ? La réponse est oui.

() Un « article presslib' » est libre de reproduction en tout ou en partie à condition que le présent alinéa soit reproduit à sa suite. Paul Jorion est un « journaliste presslib' » qui vit exclusivement de ses droits d'auteurs et de vos contributions. Il pourra continuer d'écrire comme il le fait aujourd'hui tant que vous l'y aiderez. Votre soutien peut s'exprimer **ici**.*

Billet publié initialement sur **le blog de Paul Jorion** sous le titre **BFM RADIO, LUNDI 29 NOVEMBRE A 11h39 – COMMENT GERER LES CRISES, A L'AVENIR.**

Photo Flickr CC **Andrew Mager ; William Murphy.**

AMATOS

le 29 novembre 2010 - 19:00 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En même temps cette attitude des banques collent bien avec l'attitude générale du système financier qui continue à nier tout les risques que présentent le système actuelle (on joue avec l'argent de l'économie réelle sans le posséder) pour continuer à privatiser les bénéfices mais mutualiser toute perte éventuelle

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

